



# CSE MATÉRIEL INDUSTRIEL



## LES BRÈVES du CSE MI

### Risques psychosociaux

Une expertise sur les risques psychosociaux a été demandée par tous les élus du CSE MI. Les responsables de toutes les commissions locales et les responsables syndicaux de chaque OS se sont réunis en présence du cabinet DEGEST afin d'élaborer le cahier des charges et de définir le périmètre de l'expertise.

Les ordonnances de la réforme Macron du mois de septembre 2017 ont généré la création du CSE MI début 2019. Depuis, ses entités se sont transformées sans cesse, avec des métiers, des postes et des organisations en constante restructuration. Ces modifications, dont le sens est perdu, génèrent chez les salariés un sentiment

d'instabilité et de vulnérabilité provoquant des risques psychosociaux (RPS). Mieux connaître et faire reconnaître ces RPS permettra à vos élus d'agir pour les réduire.

C'est tout le sens de cette expertise qui pourra compléter la grande enquête, lancée récemment par l'UNSA-Ferroviaire, qui cible également les risques psychosociaux ressentis par le personnel du GPU et à laquelle plusieurs milliers de cheminots ont répondu.

C'est à la fois un franc succès, et, à n'en pas douter, un élément factuel qui apporte à nouveau la preuve du besoin des salariés de s'exprimer sans filtres.

*Une fois encore, l'UNSA-Ferroviaire marque sa proximité avec l'ensemble du personnel, affichant ses ambitions de se pencher systématiquement sur la situation de chaque salarié, car c'est dans son ADN !*



### Risques psychosociaux

## Service PIOP (Pôle Installation Outillages et Projets) TI Rouen Quatre Mares

Quand l'UNSA est majoritaire,  
c'est toujours 100% GAGNANT !

Dans plusieurs établissements, il a été fait le choix d'externaliser la charge liée aux installations et outillages en la sous-traitant à des sociétés externes.

Le DET de Rouen Quatre Mares ne fait pas exception à cette règle. Il sous-traite une partie de cette charge qui n'a pas d'impact fort sur la productivité ou la sécurité. L'équipe schéma directeur, associée à ce projet, indique que cela permet de diminuer les frais fixes, mais surtout le coût horaire/agent de l'établissement qui serait élevé.

L'UNSA-Ferroviaire, comprenant que les enjeux vont au-delà d'une obstruction ferme, stérile et inutile portée par d'autres OS, préfère orienter ses actions sur l'accompagnement des agents concernés, au travers d'audiences et de bilatérales auprès de la direction de l'établissement et avec un suivi pour chaque agent concerné.

### Clusters Ingénierie

Alors que la direction soutient que l'entreprise est une entreprise intégrée, le département MI sort les Clusters Ingénierie des Technicentres Industriels. La direction justifie ces changements pour des raisons économiques, de montée en charge, d'améliorations de conditions de travail, etc.

*L'UNSA-Ferroviaire s'interroge sur le bien-fondé de cette séparation physique. Elle a demandé à la direction la liste des déménagements prévus pour les entités ingénierie ainsi que les raisons factuelles qui la poussent à agir à contresens de l'intégration.*

*L'UNSA-Ferroviaire, après avoir écouté les explications de la direction de MI et de la direction des Clusters, fait le constat que ces directions négligent complètement les bienfaits générés par la proximité physique entre ingénierie et établissement de maintenance. De plus, les passerelles inter services maintenance/ingénierie seront plus difficilement acceptées par leurs personnels. On nous expliquera, encore une fois, que les recrutements sont difficiles...*

## Le CSE MI et ses commissions

La commission harcèlement sexuel voit arriver un second référent : il s'agit de **Jean-François STEDILE**, représentant de l'UNSA-Ferroviaire, élu au sein du CSE MI.

*Il se tient dès à présent à disposition des salariés pour toute information ou action.*



### À ce jour, sont prévus de déménager

- Le Cluster Centre Nevers, actuellement au sein du TI de Nevers, qui déménagerait vers la plateforme sous-système organes de roulement courant juin 2023.
- Le Cluster de Tergnier, actuellement au sein du TI Picardie, qui déménagerait sur Saint-Quentin dans le courant du 4<sup>e</sup> trimestre 2022.
- Le Cluster Est ; sa future implantation est en cours d'instruction, mais le déménagement devrait probablement intervenir courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2023.



## L'enquête C'est à vous

Donner la parole aux agents, c'est bien, mais pas avec une enquête de plus dont l'exploitation des données va à contrario des attentes du personnel. Ces données pointent l'incohérence, voire le fossé, entre la stratégie menée par l'entreprise et le manque de visibilité et l'incompréhension ressentis par les agents du terrain.

*Trop d'objectifs ambitieux sont annoncés en haut lieu, qui sont détricotés lorsqu'ils arrivent au niveau des directions pour être ensuite appliqués complètement à l'inverse par de trop nombreux directeurs d'établissements... Les exemples sont nombreux : télétravail, plan de déplacement entreprise, et le pire de tout, le programme HUMAIN qui n'a d'humain que son titre !*

## CAMPRA Commission locale direction MI

Une enquête sur la mise en place du flex-office (ou «espaces dynamiques»...) a été validée.

À son origine, une demande de la Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) qui souhaitait recevoir un REX sur la mise en place du flex-office à Campra avec accès aux données sur l'impact généré en termes de risques psychosociaux.

L'enquête sera diffusée par FORMS aux agents de Campra en avril. L'UNSA-Ferroviaire encourage tous les collègues à répondre sincèrement et sans retenue.

La direction souhaite élargir la pratique du flex-office à d'autres entités, y compris dans les établissements, tels le CIM (Centre d'Ingénierie du Matériel) et Romilly, par exemple.

*L'UNSA-Ferroviaire n'hésitera pas à exploiter le REX de Campra afin d'améliorer les mises en place à venir. Rien n'empêche aussi le personnel de lui faire parvenir ses propres ressentis et propositions que l'UNSA-Ferroviaire ne manquera pas d'utiliser également.*



**Tous les élus UNSA-Ferroviaire restent à votre écoute et à votre disposition pour tout complément d'information.**



### Point APLD

*(Accord Activité Partielle Longue Durée)*

Du 1er juillet au 31 décembre 2021, aucun agent n'a été pointé en APLD sur le périmètre du CSE MI.



**JE SOUHAITE ADHÉRER DIRECTEMENT EN LIGNE**

# BULLETIN D'ADHÉSION À L'UNSA FERROVIAIRE

## VOS COORDONNÉES PERSONNELLES

NOM
PRÉNOM
DATE DE NAISSANCE
ADRESSE
CODE POSTAL
VILLE
EMAIL
TÉLÉPHONE

## VOS COORDONNÉES PROFESSIONNELLES

N° DE CP*		
QUALIF.*	NIV.*	POS.*
CP*	CDI*	CDD*
ENTREPRISE PRIVÉE		
GRADE	COLLÈGE	
LA SA / L'ENTREPRISE PRIVÉE		
ÉTABLISSEMENT		
TÉLÉPHONE		

## J'ADHÈRE À L'UNSA-FERROVIAIRE

Je donne mon consentement pour que les informations me concernant collectées à l'aide de ce formulaire fassent l'objet d'un traitement informatisé réalisé par l'UNSA-Ferroviaire, pour les finalités de gestion des adhérents, me faire bénéficier des offres de ses partenaires et me proposer de m'aider lors de problèmes avec mes employeurs. Je suis informé que mes données seront conservées dans la limite des prescriptions légales et que je peux retirer mon consentement à tout moment en cliquant sur l'onglet « suppression compte ».

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée ainsi que du règlement européen, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant ainsi que de limitation et d'effacement en vous adressant à [dpo@unsa-ferroviaire.org](mailto:dpo@unsa-ferroviaire.org)

### LIEU, DATE & SIGNATURE

VILLE
DATE
SIGNATURE
PARRAINÉ PAR (FACULTATIF)

## MONTANT DES COTISATIONS

	QUALIFICATION & NIVEAU	COÛT NET MENSUEL	COTISATION ANNUELLE	MONTANT DU CRÉDIT D'IMPÔT**	
AGENTS SNCF ACTIFS AU STATUT	A	2,44 €	86 €	57 €	
	B / TA	2,52 €	89 €	59 €	
	C / TB1	2,78 €	98 €	65 €	
	D1 / TB2	3,12 €	110 €	73 €	
	D2 / TB3	3,46 €	122 €	81 €	
	E1	3,46 €	122 €	81 €	
	E2	3,85 €	136 €	90 €	
	F1	4,19 €	148 €	98 €	
	F2	4,79 €	169 €	112 €	
	G1	5,13 €	181 €	119 €	
	G2	5,61 €	198 €	131 €	
	H1	6,04 €	213 €	141 €	
	H2	6,63 €	234 €	154 €	
	CS	7,11 €	251 €	166 €	
	AGENTS SNCF ACTIFS CONTRACTUELS ET SALARIÉS D'ENTREPRISES PRIVÉES	EXÉCUTION	2,69 €	95 €	63 €
		MAÎTRISE	3,46 €	122 €	81 €
		CADRE	4,28 €	151 €	100 €
RETRAITÉS	CADRE SUP.	5,53 €	195 €	129 €	
	RETRAITÉS	1,33 €	48 €	32 €	
	RÉVERSION	0,67 €	24 €	16 €	

\*\*Article 199 quater C du Code des impôts : le crédit d'impôt est de 66 % du montant de la cotisation. Si vous ne payez pas d'impôt sur le revenu, les services fiscaux vous remboursent le crédit d'impôt par chèque.